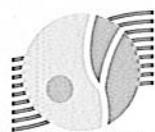


Pollionnay



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
*Vallons
du Lyonnais*
Une commune
membre de la
Communauté
de Communes
des Vallons
du Lyonnais

Bulletin d'Informations
municipales et communales

OCTOBRE 2000 - N° 71

Sommaire

Editorial	3	La vie associative.....	16
Infos municipales	4	2 ^e édition du slalom VTT des Monts du Lyonnais	16
Conseil municipal.....	4	La foire	17
ALCALY	6	Été 2000, MJC Pollionnay	21
Commission environnement, le tri des déchets : premiers résultats	6	MJC de Pollionnay saison 2000-2001	22
Arrêtés concernant la taille des haies.....	7	Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	23
Enfouissement des réseaux.....	8	Maison de retraite Jean Villard	25
Constat de décharge sauvage	8	Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	26
Infos municipales & services.....	10	Ecole de musique	27
Carte Vitale, mode d'emploi	10	Les classes en 1	27
Recensement agricole.....	10	Appel à candidatures pour le prix du patrimoine	28
CPEF de Tassin.....	10	Les associations	29
La TPU.....	11	Intercommunalité	30
Années à savourer "plaisirs partagés"	12	Compte rendu de la séance plénière du 22 septembre 2000	30
Lieu de parole et d'écoute pour personnes retraitées et leur proches.....	12	Opération programmée d'amélioration de l'habitat des coteaux du Lyonnais	32
Au fil de la mémoire...Petits récits du siècle écoulé.....	13	L'Araire	32
Vie de l'école	14	Mozart danse avec les loups	33
La rentrée scolaire de l'an 2000..	14	La tribune du citoyen.....	34
		La démocratie, une évolution moderne	34

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : octobre 2000

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Le prochain bulletin paraissant en décembre 2000, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 5 décembre 2000. Merci.

EDITORIAL



L'équilibre d'un village, c'est la somme de beaucoup d'équilibres subtils qu'il convient de tenir avec attention. Parmi ceux-ci j'en voudrais citer quelques-uns :

- entre les habitants de longue date et les nouveaux qu'il nous faut accueillir chaleureusement. Cela nécessite donc une croissance lente et maîtrisée de la population.
- entre les formes d'habitat (propriété - location, individuel - collectif).
- entre les catégories socioprofessionnelles. L'histoire de notre commune a été construite pour l'essentiel par des paysans modestes. Il nous faut donc veiller à ce que l'attrait normal de nos paysages ne nous fasse pas oublier nos racines et faire de notre village une communauté de seuls privilégiés.
- entre les âges : quel plaisir pour les plus âgés et les plus jeunes d'entre nous de pouvoir se côtoyer quotidiennement.
- un dynamisme communal nécessaire et une ouverture volontaire et salutaire au vent de l'Intercommunalité.

Les principales actions conduites par le conseil municipal ont toutes cet objectif d'équilibre.

Une Modification du POS est en cours. Son objet essentiel est, outre certaines adaptations d'ordre juridiques et réglementaires, d'intégrer la priorité réaffirmée par le conseil pour une orientation en faveur du développement économique des commerces du bourg tout en pérennisant les coupures vertes entre bourg et hameaux de sorte à éviter l'effet banlieue.

Les règles actuelles d'urbanisme font qu'il restera toujours que la gestion du POS, même conduite avec la plus grande impartialité, donne toujours à tel ou tel un désagréable sentiment d'injustice. Tel terrain classé agricole vaut 4 F/m² tel autre classé différemment vaut 10 fois ou 20 fois plus. Pourtant, les grands choix d'urbanisme faits lors de la révision du POS (en 1993) sont maintenus ; ils avaient été faits en fonction du seul intérêt public.

Intercommunalité : passage à la TPU. Ce fut une décision à caractère technique qui a nécessité de s'adjoindre les compétences d'un cabinet spécialisé, une décision qui a demandé un grand nombre de réunions de très nombreux élus des communes de la CCVL, finalement, une décision très politique puisqu'elle engage l'avenir de notre collectivité. Elle a été prise à une très grande majorité des communes de la CCVL, j'aurais pour ma part souhaité que ce fut à l'unanimité. Voir sur ce sujet, article page 11.

Que l'on ne s'y trompe pas : avancer sans arrières pensée vers plus de coopération intercommunale ne doit pas signifier "devenir soluble dans l'intercommunalité". Au contraire, nos communautés villageoises ont tout à gagner à conserver et renforcer leur identité propre, Pollionnay a tout à gagner à développer ses propres atouts pour mieux servir sa population et mieux servir, à sa mesure, tout l'Ouest Lyonnais.

Pour en revenir à la commune, la rentrée des classes 2000 s'est très bien déroulée. Qu'il me soit permis ici de saluer les nouvelles institutrices qui viennent apporter leurs compétences et leur enthousiasme à l'équipe existante (voir article page 14). L'effectif scolaire est maintenant de 151 élèves contre seulement 129 à la rentrée scolaire 1995 qui précédait la décision définitive de construction de la nouvelle école. Souhaitons leur à tous une très bonne année scolaire.

Enfin, je tiens à adresser au nom du Conseil Municipal, mes chaleureuses félicitations à un habitant de Pollionnay : Christian Janier, pour son titre de meilleur Ouvrier de France dans le métier de la fromagerie.

Jean-Paul Jasserand, Premier Adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque Conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du Conseil municipal.

■ SÉANCE DU 11 JUILLET 2000

• Mesures d'urgence contre le saturnisme

M. le Préfet du Rhône a décidé de déclarer l'ensemble du département comme zone à risque d'exposition au plomb, afin d'assurer une large information auprès des propriétaires sur ce risque et de les responsabiliser tout en les incitant à entretenir leur patrimoine.

Toute vente d'immeuble construit avant 1948 sera soumise à l'obligation de réalisation préalable d'un état des risques d'accessibilité au plomb et ce dans les conditions fixées par le décret 99-484 du 9 juin 1999.

Avis favorable voté à l'unanimité.

• Location d'un local à l'association paroissiale par la commune

Il est envisagé d'installer l'agence postale à la place de l'ancien bureau de tabac.

Ce local appartient à l'association paroissiale qui consent à le louer à la commune pour un loyer de 1600 F. La commune doit donc signer un bail avec l'association paroissiale.

Voté à l'unanimité. 19 200 F/an!

• Renouvellement de la convention périscolaire

Une convention de participation financière est établie entre la commune et le Sou des écoles en ce qui concerne les activités périscolaires organisées au sein de l'école. Ces activités s'inscrivent dans le contrat éducatif local.

Après concertation avec la communauté éducative, des changements ont été arrêtés pour la prochaine année scolaire : les activités périscolaires seront réservées aux enfants scolarisés en primaire. Il n'y aura plus que deux activités chaque soir. Un accueil avec deux personnes sera donc mis en place par la commune dès 16 h 15 jusqu'à 18 h.

Quant à l'étude, la présence des enfants sera obligatoire jusqu'à 17 h 30.

Ces activités sont financées par la commune, le Sou des écoles et les parents d'élèves.

Pour l'année scolaire 2000-2001, la participation de la commune s'élèvera à 112 000 F et celle des parents d'élèves à 9 F par activité.

Par contre, on peut regretter le désengagement financier des pouvoirs publics – perte de la subvention de 30 000 F de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports – qui donnent la priorité aux communes qui ont un contrat de ville.

• Projet de stade intercommunal

Un cahier des charges pour la construction d'un stade intercommunal avec Sainte Consorce a été rédigé. Plusieurs cabinets d'études seront consultés pour la réalisation d'une esquisse sur trois sites potentiels, afin de pouvoir choisir le meilleur endroit possible en fonction des contraintes des différents sites, des implications vis-à-vis du POS, de l'assainissement, de l'exposition... Les études porteront sur la construction d'un terrain de football, de 16 jeux de boules, d'un terrain multisports, d'un bâtiment (vestiaires), de parkings et d'un logement de fonction pour un gardien. La surface jugée nécessaire à cette réalisation est de l'ordre de 30 000 m².

• Contournement autoroutier de Lyon

M. le Maire a assisté à une réunion en Préfecture sur le contournement autoroutier de Lyon par l'ouest, le 7 juillet dernier avec le lancement de l'étude suite à la rédaction d'un cahier des charges par le comité interministériel de l'aménagement du territoire.

L'étude se fera en deux phases : deux à trois ans pour la définition de "la bande des 1 000 m" et deux ans supplémentaires pour "la bande des 300 m". Une commission de travail sera créée en septembre prochain avec tous les partenaires intéressés (associations, collectivités locales, chambres consulaires...) pour travailler sur ce projet.

Une négociation sera également menée avec le monde agricole. Enfin, des études sur le ferroutage sont actuellement en cours.

■ SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2000

• Modification du canevas du contrat triennal 2000/2002

D'une part, l'étude du schéma directeur d'assainissement en cours a mis en évidence la nécessité de réaliser d'importants travaux sur le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales au centre bourg, de ce fait l'aménagement de la zone 30 est repoussé au plus tôt à 2002. D'autre part, la construction du nouveau stade se fera très certainement dans le cadre de l'intercommunalité. Aussi, le contenu du canevas du contrat triennal a dû être modifié.

Voté à l'unanimité.

• Modification des tarifs du restaurant scolaire

Repas adulte : 28,30 F

Repas enfant de l'école primaire : 19 F

Repas enfant de l'école maternelle : 17 F

Voté à l'unanimité.

• Participation aux frais scolaires pour les enfants de Pollionnay scolarisés dans les communes de la CCVL

2400 F pour un enfant scolarisé dans une classe maternelle (pour les enfants âgés de 3 ans dans l'année civile et plus).

1200 F pour un enfant scolarisé dans une classe primaire.

Voté à l'unanimité.

• Intervenants des activités périscolaires

Signature des nouveaux contrats pour :

– la gymnastique à raison de 2 h par semaine,

– l'éveil musical à raison de 2 h par semaine,

– le tennis de table à raison de 1 h par semaine,

– les arts plastiques à raison de 1 h par semaine.

Il sera payé aux intervenants une demi-heure de préparation pédagogique pour chaque heure de cours effectuée et 10% de congés payés en fin de contrat. Le taux-horaire est fixé à 94,50 F.

Voté à l'unanimité.

• Crédence de l'église

La crédence de l'église a été classée à l'inventaire des monuments historiques. Il est donc nécessaire d'envisager sa restauration pour laquelle la commune peut obtenir des subventions de l'état, à hauteur de 15 à 40% et du conseil général à hauteur de 35%.

Il est donc proposé de décider de restaurer la crédence de l'église et de solliciter des subventions auprès de l'État et du conseil général.

Voté à l'unanimité.

• Acquisition d'une vitrine forte pour l'église

Les responsables de la Paroisse ont sollicité la commune pour l'achat d'une vitrine forte pour conserver un patrimoine religieux d'une certaine valeur. Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande. La commune pourra obtenir une subvention du conseil général pour cette acquisition.

Voté à l'unanimité.

et les 19 200 F/an!

■ SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2000

• Enseignement de l'anglais à l'école

L'intervenant est rémunéré sur la base de 81,40 F l'heure avec le grade de professeur d'enseignement hors classe de la fonction publique territoriale, 1^{er} échelon.

Il est donc demandé d'approuver la reconduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire pour l'année 2000-2001.

Voté à l'unanimité.

• Plan d'Occupation des Sols de Grézieu la Varenne

Notre commune est consultée pour avis. Le conseil donne un avis plutôt favorable même si des réticences se sont exprimées concernant l'apport important de population au centre bourg et concernant l'extension du centre Leclerc de 1200 m² à 3000 m², certains préférant limiter cette extension à 2000 m².

Synthèse reprise par André Brottet, Adjoint

TRANSPORT - TERRASSEMENT

Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél. : 04 78 59 22 64

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIÈRES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU

3, rue de l'Oiselière
69260 CHARBONNIÈRES

Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

ALCALY

DE NOUVELLES DÉMARCHES

Début septembre, à l'occasion de la conférence mondiale sur le climat qui s'est tenue à Lyon, Michel Oziol, notre président et maire de Chassagny, Michel Simon, maire de Messimy, Guy Pallury, maire de Mornant et Alain Feugier, maire adjoint de la Tour de Salvagny ont rencontré un conseiller de Lionel Jospin.

Nos représentants ont réaffirmé notre opposition au contournement autoroutier de Lyon tout en présentant nos propositions alternatives au conseiller du Premier Ministre.

À signaler, que lors de cette rencontre, Dominique Voynet, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, s'est prononcé contre un contournement autoroutier par l'ouest de Lyon.

Démarches à suivre...

Le délégué de Pollionnay à ALCALY, André Brottet



COMMISSION ENVIRONNEMENT LE TRI DES DÉCHETS : PREMIERS RÉSULTATS

Le tri des emballages ménagers recyclables a connu un très bon démarrage, et l'évolution continue.

Voilà déjà 11 mois que le tri des emballages ménagers recyclables a démarré sur la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Les résultats sont très encourageants. En effet, le nombre de foyers triant leurs déchets est toujours croissant, si bien que les quantités collectées sont en augmentation constante. Actuellement, un foyer sur deux sort sa caisse chaque semaine. Cela représente au total 400 kg d'emballages ménagers recyclables collectés chaque semaine sur Pollionnay (soit 0,79 kg de déchets/foyers). Les résultats sont certes encourageants, mais il faut continuer à trier ses déchets encore plus et surtout de manière régulière. Pour mémoire, les emballages ménagers recyclables sont les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, spray...), les cartonnettes, les briques alimentaires, et

enfin les bouteilles plastiques (pas de pots de yaourts ni de pots de fromage blanc, de polystyrène, de sacs...).

Le tri des emballages ménagers recyclables a également amélioré la collecte du verre et du papier sur l'ensemble de la CCVL. Par rapport à l'année 1999, les quantités de papier ont actuellement augmenté de 13%. Cela signifie qu'à la fin du mois de juillet 2000, 284 tonnes ont été collectées, contre 262 tonnes l'an passé à la même époque. Il en va de même pour le verre dont la progression est de + 24% : pour la même période, 310 tonnes ont été collectées en 1999, contre 390 tonnes en 2000. Nous vous rappelons que pour chaque tonne de verre collectée dans les caisses vertes, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais verse 20 francs à l'ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural). Si vous souhaitez avoir des renseignements sur le tri des déchets, les animateurs en environnement de la CCVL sont à votre disposition. Vous pouvez les joindre par téléphone au 04 78 57 83 93.

A PROPOS DU TRI...

Pourquoi tous les emballages en plastique ne sont-ils pas recyclables ?

On ne recycle actuellement que 3 sortes de plastique (PET, PEHD, PVC), dont sont constituées les bouteilles. Les autres emballages sont trop légers et ne contiennent pas assez de matière première pour rendre leur recyclage économiquement attractif. Les seuls déchets en plastique devant être placés dans la caisse jaune sont les bouteilles. Cela signifie que les pots de crème, de yaourt, de fleurs, les sacs, les boîtes... vont dans la poubelle traditionnelle et non pas dans la caisse jaune.

Pourquoi mélange-t-on les matériaux dans la caisse jaune ?

Le contenu de votre caisse jaune (bouteilles plastiques, emballages métalliques, cartonnettes et briques alimentaires) est collecté puis emmené dans un centre de tri. Vos déchets y sont triés par matériaux. Cette caisse jaune équivaut à quatre caisses différentes.



LES FILS DE JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE . Tél. 04 78 57 18 04

ARRÊTÉS CONCERNANT LA TAILLE DES HAIES

Vu le Code Rural, article 54 et le Code Municipal, articles 75 et 97 ;

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 qui a fixé le nouveau régime applicable à la voirie communale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 347 du 28 décembre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

Vu l'article 471 du Code pénal ;

Considérant qu'il importe de faciliter par tous les moyens possibles la circulation sur les voies de ladite commune.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Il est enjoint aux propriétaires, fermiers, régisseurs, et autres possesseurs des arbres, haies et buissons bordant les chemins communaux, d'en élaguer dans le délai de 2 mois, à compter de la publication du présent arrêté, les branches qui avancent sur ces chemins et sur leurs fossés et d'en recéper les racines en saillie, conformément aux règlements susvisés.

Les arbres qui penchent sur lesdits chemins au point d'y gêner la circulation, devront en outre, être abattus et enlevés à la diligence des propriétaires ou fermiers de terrains sur lesquels ils existent.

La taille des haies devra également être effectuée dans le même délai, de manière à les réduire à la hauteur de 1,8 m.

Ce maximum de hauteur sera abaissé à 1 m, au-dessus de l'axe des chaussées

1. Sur une longueur de 50 m, comptez de part et d'autre du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

2. Sur tout le développement des courbes des chemins, du côté du petit rayon et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.

3. Dans les parties qui seront désignées des voies communales où la mesure aura été reconnue nécessaire à la sécurité de la circulation.

Article 2 : Au croisement avec des voies ferrées, ainsi qu'aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies publiques, les arbres à haut jet devront être élagués sur une hauteur de 3 m. à partir du sol, dans un rayon de 50 m. compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passage à niveau.

Les mêmes prescriptions seront applicables aux arbres à haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies sur tout le développement des courbes, du côté du petit rayon et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.

Article 3 : Les prescriptions de l'article précédent sont déclarées applicables aux chemins non intégrés dans le nouveau réseau des voies communales.

Article 4 : A l'expiration du délai ci-dessus fixé, il sera fait une visite générale des chemins, soit par la municipalité, soit par l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement, soit par le garde champêtre, à l'effet de constater si les dispositions prescrites auront été exactement exécutées.

Dans le cas où il sera trouvé des arbres ou des haies dont l'élagage, la taille ou le recépage ne seront pas opérés ou ne l'auront été qu'imparfaitement, il en sera dressé un procès-verbal. Ce procès-verbal sera notifié par nos soins aux retardataires, qui devront, dans la huitaine qui suivra la notification, procéder à l'opération prescrite.

Si dans ce délai fixé, ils n'ont pas satisfait à cette injonction, il sera procédé d'office à l'élagage, à la taille et au recépage, aux dépens des contrevenants et sans préjudices des poursuites devant le Tribunal de police, aux fins d'être condamnés à l'amende encourue et aux frais de l'exécution des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes d'usage pendant deux dimanches consécutifs.

À Pollionnay, le 2 février 1970



RÉSULTAT ²⁰⁰ 36,86% DU RÉFÉRENDUM ^{63,14}

Inscrits	1033
Votants	381
Exprimés	314 → 67
Oui	218
Non	96

INFOS MUNICIPALES

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

LA NÉCESSITÉ DES PROGRAMMATIONS

Ces dernières années, notre commune a engagé des programmes successifs de dissimulation de réseaux avec notamment le démarrage récent du chantier d'enfouissement de tous les réseaux aériens avenue Guerpillon et sur une partie de l'avenue de notre Dame de Lorette.

Certains d'entre vous se sont émus de constater que l'ensemble d'un secteur n'était pas traité en totalité.

C'est l'occasion de rappeler qu'en ce qui concerne l'installation du réseau câblé, ces travaux sont financés par le Conseil Général et réalisés à la seule initiative de l'EPARI. Ce syndicat est lié au SYDER par une convention qui instaure l'utilisation systématique des supports basse tension pour développer le réseau câblé.

Cela étant dit, notre commune a longuement négocié pour que, malgré cette convention, la construction de ce réseau se fasse sur la plus longue distance possible en souterrain.

Par ailleurs, il faut savoir que tout chantier d'importance se fait par étapes et que de ce fait d'autres chantiers seront à programmer.

Le Maire



ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 11 ET 18 MARS 2001

Pour une mise à disposition d'une salle de réunion, s'adresser à la mairie au 04 78 48 12 09

Dès maintenant, retenez cette date
vendredi 8 décembre 2000

à partir de 18 h

Animations au village

CONSTAT DE DÉCHARGE SAUVAGE



Je, soussigné, Gérard Latour, garde champêtre assermenté de la commune de Pollionnay suis allé constater, chemin de la Rapaudière au lieu-dit "Moulin rompu", qu'il y avait une décharge sauvage en bordure de route.

Les encombrants sont : un lit pliant métallique, une poussette enfant, un pare-chocs de voiture, un volant, et diverses pièces automobiles, des chutes de placoplâtres, un évier en grès et un évier en inox.

J'ai rédigé le présent constat après avoir pris des photos.

Le garde champêtre, G. Latour



INFOS MUNICIPALES

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi, mercredi, jeudi, samedi
de 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi de 14 h 00 à 16 h 30

SECRETARIAT

Tél 04.78.48.12.09 - Fax 04.78.48.15.09

ECOLE PUBLIQUE MICHEL SERRES

Tél 04.78.48.16.79 - Fax 04.78.48.17.24

E-mail :

ec.michel.serres.pollionnay@marelle.org

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél 04.78.48.17.34

LOCAL DES POMPIERS

Tél 04.78.48.15.80

MÉDIATHÈQUE

Tél 04.78.48.14.69

PRÉSENTATION DE LA PLAQUETTE DU PRÉ-INVENTAIRE DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE POLLIONNAY

Le jeudi 30 novembre 2000

à 18 h

Salle municipale

Ce travail a été réalisé sous la responsabilité du Conseil Général avec comme relais pour notre commune, la Maison de la Rencontre.

CENTRE AÉRÉ GRÉZIEU-LA-VARENNE POLLIONNAY SAINTE CONSORCE

LE BILAN DE L'ÉTÉ 2000 POUR POLLIONNAY

Dix-huit enfants de notre commune ont participé (sept enfants de moins de 6 ans et onze enfants de plus de 6 ans)

Au total 76 journées enfants.

Coût pour la commune 1716 F.

image **Nouveau**
Photographie
Tirage APS et 135 avec index
agrandissements

KODAK Express
Développement en 1 heure
04 78 57 04 89
103-105, av. Édouard Millaud
69290 craponne

INFOS MUNICIPALES & SERVICES

CARTE VITALE MODE D'EMPLOI

- Présentez votre carte Vitale au médecin, et à tout professionnel, de santé ou établissement de soins.
- Celui-ci l'insère dans un lecteur et saisit sur son ordinateur les informations qu'il inscrivait auparavant sur la feuille de soins papier.
- Ces informations sont transmises par informatique à votre caisse d'assurance maladie.
- Vous réglez votre consultation et vos soins comme avant. La carte Vitale n'est pas une carte de paiement.
- Vous êtes remboursé en 5 jours ouvrés



RECENSEMENT AGRICOLE

- A partir d'octobre, vous verrez fleurir des affiches évoquant le recensement agricole 2000 : elles annonceront l'arrivée imminente des enquêtrices et enquêteurs de terrain chargés de rencontrer les exploitants agricoles et de remplir les questionnaires du recensement.
- Le travail de ces enquêteurs de terrain commencera en octobre 2000 et durera jusqu'au 31 janvier 2001 dans la plupart des communes, et jusqu'au 28 février pour les départements viticoles.



CPEF DE TASSIN CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE CENTRE SOCIAL DE TASSIN 29, AVENUE DU 11 NOVEMBRE 69160 TASSIN – TEL : 04 78 34 14 82

Consultations médicales

(Contraception – suivi gynécologique – dépistage MST-VIH)

Mercredi 13 h à 16 h 30

Jeudi 17 h à 20 h

Gratuité pour les mineurs – Tiers-payant pour les adultes

Accueil téléphonique

- Lundi de 14 h à 18 h
- Mardi et mercredi 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
- Jeudi 9 h à 12 h et 15 h à 20 h

Conseil conjugal et familial

Une conseillère conjugale reçoit sur rendez-vous.

Animations prévention-santé dans les collèges et lycées

"Vivre sa sexualité de manière responsable"

Entretiens familiaux

Assurés par la Conseillère Conjugale, dans le cadre d'interruptions volontaires de grossesse.

Bibliothèque thématique

Le couple – la famille – la naissance – l'éducation de l'enfant – les adolescents – le divorce – le 3^e âge...

INFOS MUNICIPALES & SERVICES

QU'EST-CE QUE LA TPU ?

La TPU, **Taxe Professionnelle Unique**, c'est la perception par la communauté de Communes de la totalité de la taxe professionnelle des entreprises. En échange, la CCVL ne percevra plus les taxes "ménages" (taxe d'habitation et taxes foncières). Enfin, la différence constatée sera comblée pour les communes au travers d'un mécanisme de compensation financière. Pour les ménages comme pour les entreprises, cette réforme sera sans conséquence sur le montant des impôts payés.

ALORS POURQUOI FAIRE ?

La TPU, c'est très clairement un grand pas en avant vers plus d'intercommunalité. En effet, si l'opération est sans conséquence pour les recettes fiscales pour la première année, il est en revanche tout aussi clair que les progressions des recettes de taxes professionnelles des années futures iront en totalité à la CCVL, ce à quoi il faut ajouter une Dotation de l'État en augmentation. Je résume : des recettes stabilisées pour les communes, des recettes en progression dans les années futures pour la CCVL.

**MAIS ME DIREZ-VOUS,
LES BESOINS DES COMMUNES
CROISSENT VITE,
AU MOINS AUSSI VITE
QUE L'AUGMENTATION
DE LA POPULATION
ET MÊME PLUS VITE !**

La TPU, c'est donc aussi le transfert de compétences des communes vers la CCVL. Des compétences aujourd'hui dévolues aux communes le seront demain à la CCVL. Lesquelles ? Je citerai très brièvement l'entretien de la voirie, l'éclairage public, la création et la gestion des zones artisanales, la gestion des équipements de la petite enfance (crèches et haltes garderies). Pour Pollionnay, des projets qui étaient impossibles ou presque financièrement, pourront un jour trouver une réponse dans le cadre intercommunal.

Bien sûr, les décisions n'ont pas été faciles à prendre. Des travaux ont permis à chaque commune d'apprécier les avantages et les inconvénients de la réforme envisagée. Les différences de tailles et de situation des communes étaient telles que les avantages et inconvénients différaient d'un village à l'autre, parfois pour devenir contradictoires. Le vote final a quand même traduit la

volonté politique forte de la très grande majorité des communes dont la nôtre, pour faire ce pas malgré les inévitables inconnues qui subsistent encore. Si la vie nous fait parfois marcher sur des routes bien balisées, ne nous faut-il pas aussi quelques fois et avec prudence avancer à la découverte de nouveaux horizons ?

**L'INTERCOMMUNALITÉ,
C'EST ENCORE UN AVENIR À BÂTIR.**

Jean-Paul Jasserand,
Adjoint aux finances,
Conseiller Communautaire.



AIAD

**Une association au service
de l'aide à domicile auprès
des personnes âgées :**

**Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne**

Tél. 04 78 57 34 09

YAMAHA
LYON

Alexis Motos
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

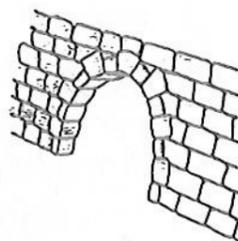
3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

Direct Croquettes Service



**Aliments
Chiens et Chats**

Livraison gratuite
POLLIONNAY

Tél./Fax 04 78 48 10 22



RCS : 325 370 013

INFOS MUNICIPALES & SERVICES

ANNÉE À SAVOURER "PLAISIRS PARTAGÉS"

Professeur Charles Henri Rapin
Hôpitaux Universitaires de Genève

Les problèmes alimentaires, en particulier les carences par manque d'apport alimentaire et d'appétit, sont un domaine de la gériatrie qui, depuis une dizaine d'années, a beaucoup évolué.

Si la malnutrition protéo-énergétique (MPE) – c'est-à-dire une forme de sous-alimentation par manque d'apport alimentaire – des personnes âgées vivant dans la communauté est rare dans nos régions (5 % selon EURONUT SENCA), en fait elle augmente avec l'isolement et la solitude, les handicaps et les maladies (elle peut concerner 80 % des patients qui se cassent le col du fémur) et ceci malgré les mesures médico-sociales, et les soins diligents prodigués par les équipes domiciliaires.

LA MPE

- diminue la qualité de vie et l'autonomie de ces personnes,
- augmente les risques de chutes et de fractures,
- augmente la morbidité et la mortalité,
- hypothèque le maintien à domicile.

Les structures de jour et les repas à domicile ne suffisent pas à corriger la situation. Selon un rapide sondage effectué par la Poliger (sur la base de mesures biologiques), plus de 80 % des patients évalués souffrent de MPE...

QUE FAIRE ?

**Sensibiliser, informer, former, mobiliser,
organiser, coordonner et évaluer...**

La solidarité et la convivialité sont-elles possibles dans les villes, villages ou quartiers pour :

- inventer des stratégies afin de repérer les personnes à risque et évaluer l'importance de la MPE chez les personnes âgées de ces endroits,
- coordonner les actions actuelles en cours des professionnels, bénévoles, voisins et habitants des villes, villages ou quartiers.
- inventer des stratégies pour faire manger les personnes sous alimentés ou à risque,
- évaluer l'effet de ces différentes et multiples actions, etc. ?

LIEU DE PAROLE ET D'ÉCOUTE POUR PERSONNES RETRAITÉES ET LEURS PROCHES

Dans ce lieu, une équipe accueille régulièrement des personnes retraitées et leurs proches pour :

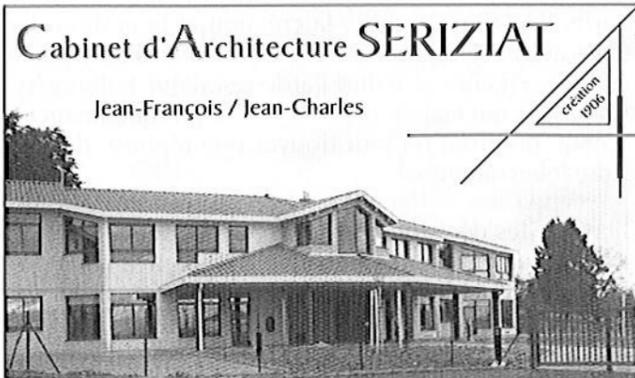
- Écouter, analyser une situation personnelle et familiale,
- Soutenir l'élaboration d'un projet de vie avec les personnes âgées et leur famille (exemple : difficulté du maintien à domicile),
- Aider et accompagner dans la prise de décision.

L'équipe est composée par un médecin gériatre, une psychologue, une assistante sociale, une secrétaire, quatre personnes bénévoles.

L'accueil est gratuit et confidentiel, sur rendez-vous ou aux permanences les vendredis de 14 h à 16 h.

**Orangerie,
14 rue de la déserte,
69670 Vaugneray,
accessible par les TCL
ligne 73 arrêt terminus
ou par le service du STRADA
Tél. 04 78 44 21 22.**

Cabinet d'Architecture SERIZIAT
Jean-François / Jean-Charles

69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

INFOS MUNICIPALES & SERVICES

"AU FIL DE LA MÉMOIRE... PETITS RÉCITS DU SIÈCLE ÉCOULÉ"

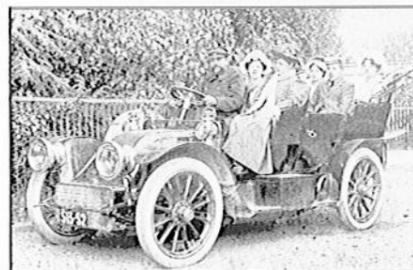
LE LIVRE

Un superbe livre de 224 pages environ au format 20 x 27 illustré de plus de 250 documents.

Préfacé par M. Charles André, maire de Messimy de 1983 à 1995 et M. Robert Ayats, auteur-illustrateur.

Édité par le Syndicat Intercommunal pour les Personnes Âgées des cantons de Tassin et Vaugneray.

En souscription jusqu'au 21 octobre 2000 au prix spécial de 150 F.



Après parution le livre sera vendu à 180 F.

Quelques exemplaires numérotés au prix de 220 F (uniquement en souscription)

Renseignements et souscription :

- SIPAG, bureau mairie Sainte-Consorce, Tél. 04 78 44 21 22
- Office du tourisme de l'Ouest lyonnais, Tél. 04 78 87 05 21
- Domaine de Lacroix-Laval 69280 Marcy l'Étoile

Le livre sera remis à partir du 23 octobre 2000 au SIPAG du mardi au jeudi.

A PROPOS DU LIVRE

En 1998, est né le projet de mettre en valeur les souvenirs recueillis de nos aînés.

Le SIPAG (Syndicat Intercommunal pour les Personnes Âgées des cantons de Tassin et Vaugneray) a fait appel aux écoles, aux centres sociaux des communes pour que des enfants (10-12 ans) participent et interrogent des personnes âgées.

Ainsi toute une année a été consacrée à un travail de recueil de souvenirs qu'il a fallu mettre en forme et illustrer.

Aujourd'hui 200 pages et 240 illustrations sont chez un éditeur (Édition Maury).

Le livre sortira le **lundi 16 octobre 2000** dans le cadre de la semaine nationale des retraités.

**Une belle réalisation,
Merci aux 220 personnes
qui ont participé à ce projet.**

Odile Melot, chargée de mission

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

**Une structure au service des assistantes
maternelles, des familles et des enfants.**

**10, rue de la Mairie
69290 St Génis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91**

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



**2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR**

50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

VIE DE L'ÉCOLE

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2000

Les 152 enfants inscrits à l'école Michel Serres étaient là sous le soleil de la première journée de classe. L'équipe des enseignants s'est un peu étoffée cette année à cause du mi-temps de Louis-Do...

Voici donc le fonctionnement qui a été mis en place; Marielle Malagutti a en charge 20 petits et 10 moyens dans sa classe maternelle. Elle est aidée dans cette délicate tâche par Babeth Giraud. L'accueil alterné des "anciens" et des "nouveaux" a permis cette année encore une intégration en douceur de la nouvelle génération.



Louis-Dominique Bazin et Catherine Vacalu s'occupent chacun à mi-temps de 12 moyens et 18 grands. Ils sont aidés par Marie-Thérèse Biret.

Les 4 classes primaires se répartissent ainsi :

- Françoise Bérenger : 13 CP et 8 CE1,
- Roger Beaumont : 12 CE1 et 11 CE2,
- Géraldine Pouly : 14 CE2 et 9 CM1,
- Lucien Mazard : 10 CM1 et 15 CM2,



Deux aide-éducatrices interviennent dans l'école :

Peggy Deruelle le mercredi et le jeudi, Véronique Granjon le mercredi et le vendredi.

L'école ne fonctionnerait pas correctement sans le travail de Mesdames Latour, Miagkoff, Denis, sans l'aide de Victor Féliciano. M. Latour lui assure les travaux d'entretien.

La direction de l'école est assurée de façon collégiale par l'ensemble des enseignants qui se sont répartis les différentes tâches :

- Lucien Mazard : autonome, assurances enfants (MAE-attestations), assurances école, accueil des remplaçants, suivi des dates de réunion, affichage extérieur, courrier pendant les périodes de vacances.
- Roger Beaumont : relations IA - IEN, conseillers pédagogiques, élus, DDEN, parents Trésorerie, planning cantine, coordination générale, représentants.
- Géraldine Pouly : maintenance de la photocopieuse, gestion du frigo, suivi des travaux d'entretien de l'école, gestion des abonnements au journal de l'école.
- Françoise Bérenger : relations médiathèque, pharmacie, médecine scolaire, classeur santé, activités périscolaires.
- Louis-Do Bazin : relations Sou des Écoles, manifestations festives, sécurité dans et aux abords de l'école.



- Marielle Malagatti : suivi et archivage du courrier, planning des salles, tableau des réunions, Sou des Écoles et manifestations festives, commandes de matériel.
- Catherine Vacalu : gestion des catalogues, infos spectacles, musées, sorties, etc., organisation de la salle de documentation.

Un conseil des maîtres a lieu chaque semaine le mercredi de 11 h 45 à 13 h.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

L'accueil du matin. A partir de 7 h 30, les enfants sont accueillis dans le cadre du CLSH (centre de loisirs sans hébergement). Cet accueil est facturé aux familles 9 F si l'enfant arrive avant 8 h, 4,50 F si l'enfant arrive après 8 h.

Les classes fonctionnent de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15. Les enfants ont classe deux mercredis matins sur trois et ce jour-là, n'oubliez pas de venir les chercher à 11 h 30. Les portes de l'école ouvrent à 8 h 20 le matin et 13 h 35 l'après-midi.

Accueil dans les classes primaires : les enfants se rendent directement dans leur classe au rez-de-chaussée soit en passant par le portail du bas, soit en utilisant la porte

VIE DE L'ÉCOLE

d'entrée près de la salle d'évolution en haut. A 8 h 30, chaque enfant doit être dans sa classe, installé à sa place, prêt à se mettre au travail.

L'accueil de l'après-midi se fait dans la cour de l'école.

Accueil dans les classes maternelles : l'accueil du matin se fait directement dans les classes, le portail sera fermé à 8 h 45 (sécurité oblige!). Celui de l'après-midi se fait dans la cour de l'école.

Notre école est en excellent état. Il convient donc de respecter les locaux et de protéger ce cadre de vie agréable et fonctionnel. C'est pourquoi chaque enfant qu'il soit en maternelle ou en primaire doit être muni de chaussons à semelle blanche. Ces chaussons doivent être marqués au nom de l'enfant et ils doivent être rangés dans un sac de toile pouvant être suspendu aux portemanteaux de l'école.

Les goûters en maternelle sont organisés par les enseignants. Il est demandé une participation financière aux parents. Pensez à donner à votre enfant une serviette munie d'élastique ou de velcro pour qu'il puisse la mettre en place de façon autonome. Une boîte de mouchoirs est demandée au début de l'année.

L'inscription au restaurant scolaire : la fiche d'abonnement est à retourner le plus rapidement possible à la mairie. Pour ceux qui ne désirent pas s'abonner, les tickets sont en vente au commerce multiservice du village. Les tickets doivent être remis à la responsable du restaurant scolaire le mardi de chaque semaine pour la semaine

suivante afin qu'elle puisse commander les repas à l'avance. Tous les enfants inscrits au restaurant scolaire doivent être munis d'une serviette de table. En cas de maladie le prix du repas ne peut être récupéré par les familles que s'ils ont prévenu madame Latour la veille avant 10 h du matin.

Organisation de l'accueil après la classe (de 16 h 15 à 18 h) Les activités périscolaires débutent cette année le 2 octobre. Pour les enfants de maternelle, vous avez la possibilité de les inscrire à la garderie de 16 h 15 à 18 h (4,50 F la demi-heure) Les enfants de primaire peuvent aussi aller à la garderie (c'est même obligatoire si vous souhaitez les récupérer avant 17 h 30). Ils peuvent aussi s'inscrire aux études surveillées qui sont encadrées par les enseignants dans le cadre du projet d'école. L'étude se déroule de 16 h 15 à 17 h 30 et les enfants inscrits doivent la suivre en totalité. L'inscription à l'étude se fait à l'avance et toujours par écrit.

Merci aux cantonniers qui ont profité de l'été pour entretenir nos jeunes arbres.

Nous recherchons une cloche pour regrouper dans le calme et la bonne humeur les enfants... Alors si vous avez une idée.

Notez dès à présent que la fête de Noël 2000 aura lieu le dimanche 17 décembre à 15 h.

A Pollionnay le 27 septembre 2000, l'équipe enseignante.



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE
ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET
TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

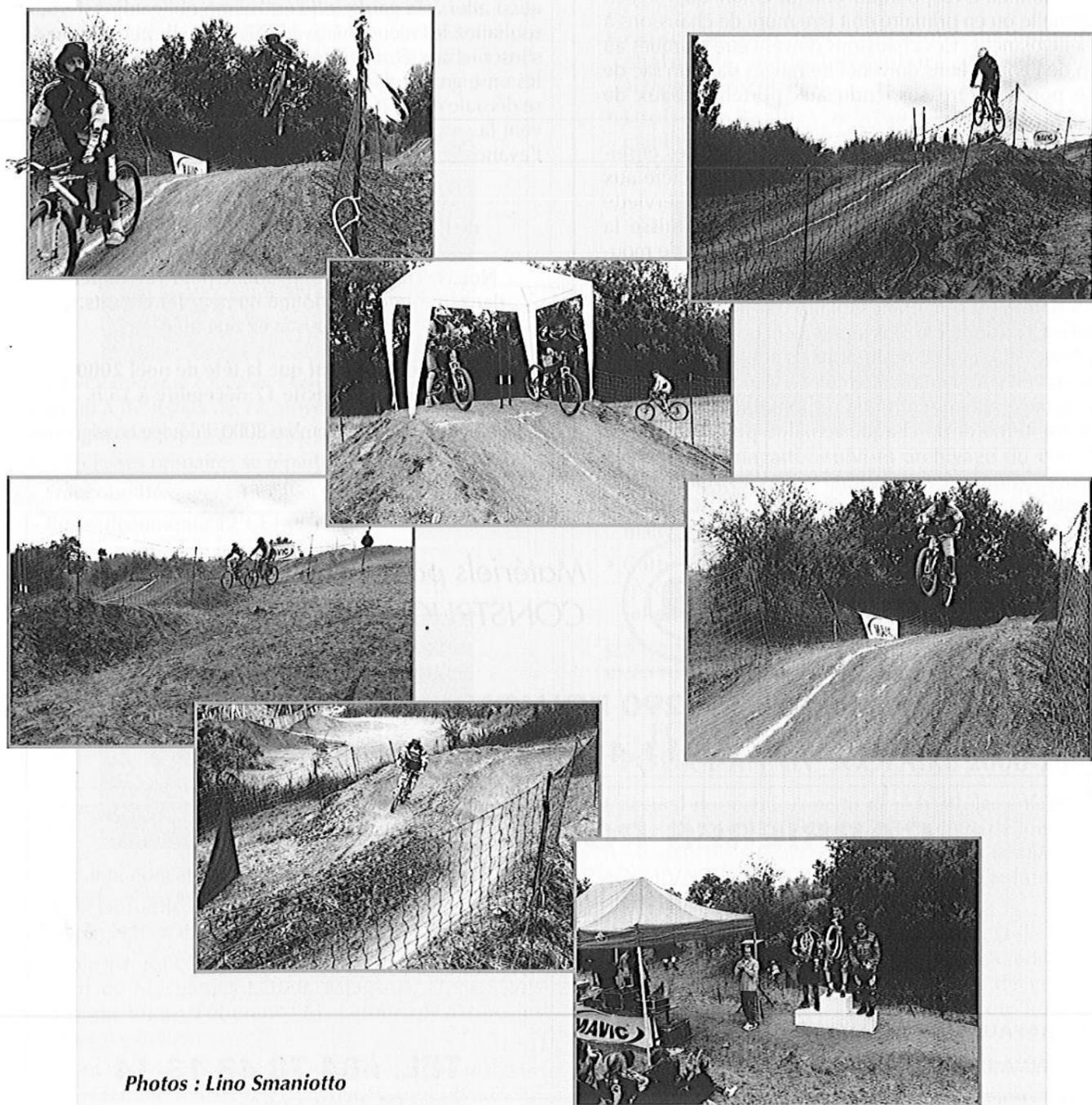
TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

LA VIE ASSOCIATIVE

2^E ÉDITION DU SLALOM VTT DES MONTS DU LYONNAIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2000

POLLIONNAY, HAUT LIEU DES SENSATIONS FORTES



Photos : Lino Smaniotto

FOIRE

Et voilà terminé notre foire de l'an 2000. Elle a atteint cette année sa majorité... 21 ans déjà!

En évolution constante, elle fait l'envie de beaucoup de comités de communes alentour. Chaque année, des animations nouvelles, des attractions inédites, des expositions différentes; cela veut dire, pour les membres du comité, une recherche constante... et cela veut dire aussi la "mobilisation" d'environ 130 bénévoles pour le jour "J"... Que chacune et chacun d'entre eux soient remerciés à travers cet article.

Et cette année, la cerise sur le gâteau, l'événement si longtemps souhaité, voulu, attendu par notre comité : le "bouclage" du village... la rue livrée aux exposants, et surtout aux visiteurs, en toute sécurité...

Il est vrai que ces derniers sont de plus en plus nombreux, attirés très tôt par le vide-grenier.

Tout cela s'est fait par la volonté de notre coprésident Lulu Chantre, et par la constante attention de la municipalité et de son maire en particulier qui a bien voulu

prendre les décisions nécessaires.

Et si quelques uns ont subi des dérangements, des désagréments, qu'ils veuillent bien nous pardonner; notre foire mérite bien cela, elle qui s'impose, au fil des ans, comme l'événement majeur de l'année⁽¹⁾. Cela a pu se faire aussi grâce à des parkings mis **gracieusement** à notre disposition. Nous ne citerons personne, mais il nous semble important de le préciser et d'adresser nos remerciements à celles et ceux qui nous aident ainsi grandement.

La foire 2000 est terminée. Le bilan financier, équilibré, nous autorise à envisager la foire 2001 avec sérénité.

Ah! une chose encore. Nous aimerions que quelques jeunes viennent rejoindre notre équipe. Des idées nouvelles sont toujours bonnes à prendre. Notre assemblée générale se tiendra le mardi 19 décembre à 20 h 30, salle Jourdan sans doute. Venez! vous déciderez après.

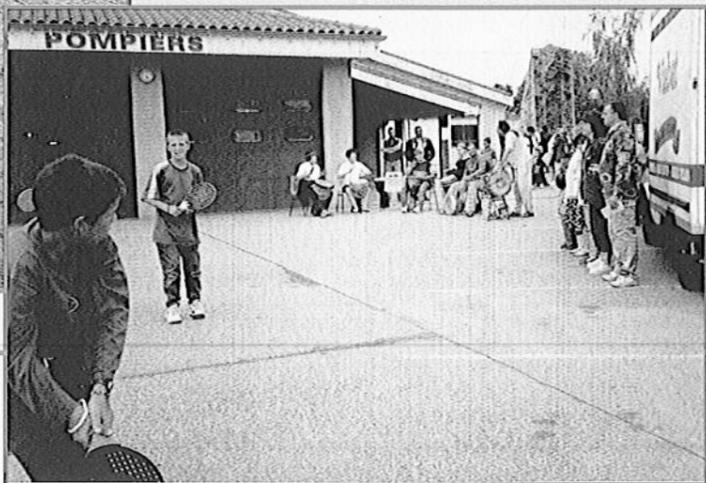
A bientôt.

Pour le comité : E. Brochet.



⁽¹⁾ Si l'on excepte pour cette année (et cette année seulement) la fête de l'an 2000. A quand la prochaine?







Photos : Hervé de Rouville
Lino Smaniotto

LA VIE ASSOCIATIVE

ÉTÉ 2000 MJC POLLIONNAY

MINI-CAMPS

Cet été la MJC a renouvelé son expérience en organisant pour la deuxième fois des mini-camps pour les 6-12 ans. Les enfants ont pu participer à :

- une initiation percussions,
- des jeux en tous genres
- et profiter de la piscine de Vaugneray.

Nous remercions les jeunes de Pollionnay (muni d'un BAFFA) qui ont assuré l'animation de ce mini-camp.

STAGE DE DANSE

Le stage de danse en était aussi à sa deuxième édition et le groupe de filles, emmené par Céline Debaune, a créé deux petits spectacles au mois de juillet.

Devant la motivation des participantes, un deuxième stage a été programmé pour la dernière semaine d'août avec pour objectif : la foire de Pollionnay. Pour cet événement, le groupe de percussions de l'école de musique est venu soutenir musicalement nos petites danseuses.

Le jour de la foire, les spectateurs ont eu le plaisir d'admirer à plusieurs reprises les 2 ballets sur les thèmes musicaux :

- "I will Survive", que les amateurs de foot reconnaîtront !
- "In live", sur un rythme Africain,

Cette animation originale a été très appréciée par les spectateurs.

A la fin du spectacle, les enfants ont été heureuses de remercier Céline Debaune, élève du conservatoire d'Avignon, animatrice du groupe.



◀ Bravo les filles !

Merci Céline ▶



SORTIE

L'union fait la force, les MJC de l'ouest lyonnais (Brindas, Messimy, Thurins, Pollionnay et Vaugneray) se sont donc regroupées pour offrir aux ados, 3 sorties avec un transport en car au départ de Pollionnay.

- Aventur'park : expédition au milieu des arbres avec baudriers et cordes (40 participants),
- Walibi : un classique toujours apprécié des petits et des grands (54 participants),
- Les Olympiades : une bande d'ados déchaînés autour de jeux d'eau (env. 30 participants).

Bref, l'été fût chaud l'hiver sera beau.



MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
TÉL. 04 78 57 90 14 69290 Craponne

L'OUEST Lyonnais, NOTRE SPECIALITÉ.



Maisons Résidentielles de l'Ouest : c'est la garantie de 20 années d'expérience, de réalisations personnalisées, de plus de 350 maisons sur mesure construites à ce jour dans l'Ouest Lyonnais.

73 bis, Av. Edouard Millaud - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 24 85



LA VIE ASSOCIATIVE

MJC DE POLLIONNAY SAISON 2000-2001

A C C E L E R A T I O N N A Y	GYMNASTIQUE Animé par Marie-Claude Adultes/Adolescents Lundi 10h45 - 11h45 et 18h45 - 19h45 Mercredi 18h45 - 19h45	550 Frs
	THEATRE IMPRO Adultes/Adolescents Jour et Horaire à définir	250 Frs
	TROUPE THEATRE Adultes/adolescents	GRATUIT
	ATELIER THEATRE ENFANTS Animé par Eljo 8 - 12 ans Mardi 17h30 - 19h00	250 Frs
	ACTIVITE PECHE Animé par Gérald Le samedi matin	La sortie : 25 Frs
	ATELIER DESSIN Animée par Gisèle Enfants à partir de 6 ans Horaire à définir	300 Frs
	INITIATION GUITARE Animé par Agnès Enfants à partir de 6 ans Vendredi 18h00 - 18h45	400 Frs
	INFORMATIQUE EXCEL Animé par Christian, premier trimestre Jour et Horaire à définir	Prix à Définir
	NOUVEAU Animé par Eljo "CREATIVITE AU QUOTIDIEN" Prix et horaire à définir	

La nouvelle
plaquette de la MJC
saison 2000-2001

FOYER JEUNES

MERCREDI 14h 00 - 19 h 00
VENDREDI 17 h 30 - 19 h 00
SAMEDI 14 H 00 - 19 H 00

MANIFESTATIONS

SOIRÉES TISANE-CONTES Nouveau à savourer avec Eljo
Rendez-vous pour la 1^{re} le Vendredi 20 octobre à 20h30
Prix : 30 Frs

THEATRE prochainement Avec Gilles et sa troupe
CONCERTS Rendez-vous musicaux
HALLOWEEN 28 Octobre à 17h00 Petits et grands frissons
8 DÉCEMBRE Festivités et illuminations
MJC DE L'OUEST Des sorties en commun avec les différents foyers jeunes (tournois, sorties SKI, ...)

VACANCES SCOLAIRES

MINI-CAMPS Enfants de 6 à 12 ans
STAGE DE DANSE Enfants de 8 à 12 ans

Pour cette première saison du nouveau millénaire, la MJC de POLLIONNAY souhaite résolument se placer sous le signe du renouveau : nouvelle plaquette, nouveaux locaux (en prévision) et de nouvelles activités.

Vous retrouverez nos activités habituelles pour petits et grands (gymnastique, théâtre, pêche, dessin, initiation guitare, informatique). Le foyer est ouvert à tous les mercredi, vendredi et samedi.

Nous souhaitons la bienvenue à un nouveau venu à la MJC, Joël SOLA (Eljo) qui animera l'atelier théâtre

enfants et un nouvel atelier pour adultes "Créativité au quotidien". Une plaquette détaillée sur cet atelier est disponible à la MJC.

ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (Février, Pâques et grandes vacances), devant le succès rencontré l'année dernière, nous proposerons un programme d'activités encore plus étoffé.

Parmi les manifestations à venir, citons :
- La première soirée Tisane-Contes proposée par Eljo le vendredi 20 octobre,
- Halloween le 28 octobre.

- Une soirée Théâtre & Jazz prévue en novembre.
D'autres spectacles et concerts sont en préparation : nous ne manquerons pas de vous tenir au courant ...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 18 NOVEMBRE

Noms et disponibilités des personnes assurant des gardes d'enfants

Nom	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Boulud Franck 04 78 48 15 44 06 19 58 40 11	soir	soir	soir	soir	soir	toute la journée	soir
Barberat Amandine 04 78 48 16 11 06 14 33 58 77	soir		soir		soir	toute la journée	toute la journée
Brottet Marion 04 78 48 14 42						toute la journée	toute la journée

LA VIE ASSOCIATIVE



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Pour mémoire, rappelons la constitution, le 7 février 2000, de l'Association ALCALY... Alternative au Contournement Autoroutier de Lyon (voir bulletin municipal n° 70 de juillet). Précisons, puisque d'autres élus l'ont rejoint depuis, qu'ALCALY représente plus de 100 communes sur 6 communautés, et 250 000 habitants. ALCALY avait exprimé sa position dans une conférence de presse le 16 juin 2000 et l'a renouvelé à l'occasion de la conférence internationale sur l'effet de serre, le 11 septembre dernier.

Rappelons également le manque de dialogue et de transparence de la préfecture, et la réaction ferme du député Jean Besson : "... on nous ment depuis le début... cette méthode ne peut que susciter la suspicion et mettre élus et citoyens dans l'obligation de recourir à d'autres moyens pour faire entendre leurs voix...".

Plus récemment, des réunions en préfecture des élus le 7 juillet, et des associations le 10 juillet étaient organi-

sées pour entendre à nouveau les commentaires orientés du préfet, et surtout l'annonce des études de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'aire métropolitaine lyonnaise, ce qui a conduit la SCL à demander de participer à ces études qui devraient prendre en compte la réalisation éventuelle du contournement ouest.

Devant l'impossibilité d'obtenir directement les conclusions du préfet, après le débat de 1999, sachant que ces conclusions avaient été déterminantes pour les propositions du CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire) du 23 juillet 1999, la SCL a alerté la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Le 28 juillet, la CADA confirmait que ces conclusions étaient communicables, et nous obtenions ce rapport le 5 septembre 2000. Nous retrouvons là une illustration de la "rétention" volontaire des informations sur ces projets autoroutiers et la nécessité d'exiger la plus grande transparence. La SCL restera en éveil.

Du 4 au 15 septembre 2000, une conférence internationale sur l'effet de serre s'est déroulée à Lyon, en préparation de la conférence de La Haye, prévue en novembre pour préciser la mise en application des grandes lignes des accords de Kyoto (1997-1998). Nos associations, en relation avec la MRE (Maison Rhodanienne de

Ce sont nos clients qui le disent !



"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



PEUGEOT

LA VIE ASSOCIATIVE

l'Environnement) et des associations concernées par les transports (DARLY, FNAUT...) ont agi auprès des congressistes : diffusion de tracts bilingues, et auprès des habitants : stands et conférences ; et la clôture du congrès a donné lieu, le 15 septembre, à une petite manifestation avec lâcher de ballons.

Nous remarquons qu'une fraction importante de la population prend conscience **des dangers d'une surconsommation** des produits pétroliers avec notamment un accroissement considérable, non maîtrisé, du parc des camions dans le transport routier. Il faut cependant qu'avec les gouvernants, cette opinion ne soit pas schizophrène, comme le signale le journal "Le Monde" dans son éditorial du 19 septembre où nous relevons : "on ne peut à la fois lutter contre le changement climatique et continuer à consommer au même rythme un pétrole dont, par ailleurs, les réserves vont en se raréfiant.

On ne peut espérer réduire les émissions de gaz carbonique sans renoncer au confort tranquille rendu possible par la modération des prix des énergies fossiles.

⁽¹⁾ Les transports représentent 42% des émissions de CO₂ en France, et sur ces 42%, 94% de ces émissions sont générés par les transports routiers.

⁽²⁾ Voir également l'article du Progrès du 1^{er} septembre 2000 "La pollution de l'air tue des milliers d'Européens" et en sous-titre : "La pollution atmosphérique, due notamment au transport routier, coûte la vie à des dizaines de milliers de personnes en Europe, chaque année."

– La DTA vient d'être engagée, à la demande des ministres de l'équipement et de l'environnement (aménagement du territoire) après le CIADT du 18 mai 2000. Parmi les 4 groupes territoriaux constitués sur l'aire métropolitaine lyonnaise, on distingue notamment le groupe "Ouest Lyonnais" (territoire concerné par le COL). Ce groupe, avec 4 commissions thématiques aura à étudier :

- le développement des fonctions urbaines,
- le réseau maillé des espaces naturels, agricoles et paysagers,
- le système des transports et cohérence des grands choix en matière de déplacements,
- le développement économique et l'urbanisme commercial.

Comme nous l'avons demandé, la SCL est invitée à participer à ces travaux (2 ou 3 ans) et le point signalé ⁽³⁾ devra nous permettre de redire, avec l'association ALCALY également invitée, notre opposition, les alternatives possibles, afin de préserver l'Ouest Lyonnais des **projets autoroutiers aberrants** aujourd'hui proposés.

À suivre dans les prochains mois...

Alors quoi de prévu pour 2001 ?

Pour l'ensemble des projets autoroutiers en prévision, plusieurs débats sont possibles ou prévus, organisés par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Pour le COL la saisine étant acceptée, le débat devrait se situer au début de 2001. Son caractère démocratique direct, **indépendant** des services préfectoraux, permet avec un retard prévisible du projet d'espérer un changement d'orientation des ministres concernés.

Là encore, **SCL et ALCALY travailleront ensemble** sur des propositions et des dossiers de contre-expertise.

Les projets A45 et A89 ont aussi fait l'objet de demandes analogues de nos associations, et nous attendons les décisions de la CNDP (avant fin 2000); en rappelant que le projet A89, avec son APS et le fuseau des 300 m, est le plus urgent à traiter (risque d'enquête publique!). Pour l'A45, seul le choix du fuseau des 1 000 m est fait.

En vue des **élections municipales de mars 2001**, la SCL a mis au point un **questionnaire** qui, adressé aux candidats, devra permettre de mieux connaître les orientations de ceux qui seront en charge des structures communales dans les prochaines années. Les réponses, dans la mesure où elles nous parviendront, figureront dans le prochain numéro du journal de la SCL, avant les élections.

Pour en terminer, la SCL demande à toutes et à tous de garder confiance dans un avenir où de nouvelles orientations doivent permettre de conserver notre qualité de vie.

Et n'oublions pas que la force d'une association émane de la volonté de tous ses adhérents. Rejoignez notre comité pour une défense active des coteaux du Lyonnais.

Pour le comité, E. Brochet

– Sources : SCL intercommunale

– Les citations et documents sont disponibles auprès des membres du bureau.



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

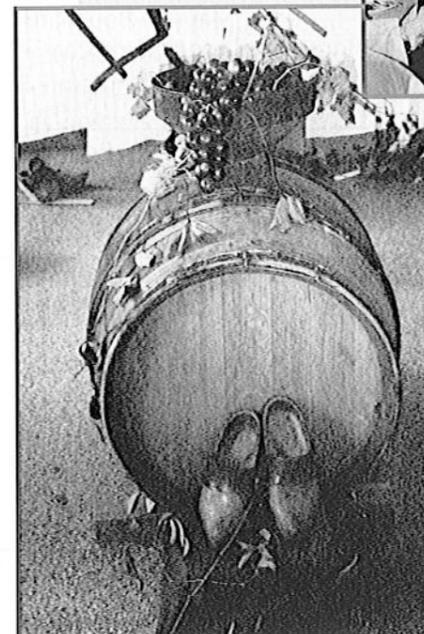
Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

LA VIE ASSOCIATIVE

MAISON DE RETRAITE JEAN VILLARD

MOMENT DE CONVIVIALITÉ LE 6 OCTOBRE
AUTOUR DU THÈME AUTOMNAL DES VENDANGES



Photos : Maison "Jean Villard"

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

À la foire de Pollionnay, malgré le temps incertain du matin, une foule nombreuse s'est intéressée à "histoire et patrimoine de Pollionnay".

L'exposition se composait de plusieurs panneaux : les puits, les croix des chemins, le château, l'habitat ancien, l'église, les chapelles, etc...



Cette exposition était réhaussée de quelques objets utilisés avant la modernisation de la vie quotidienne ainsi que de jolies pièces du trésor de l'église.

Les photos des "Anciens de Pollionnay" ont été appréciées par tous, qu'ils soient autochtones, étrangers à la commune, jeunes ou moins jeunes.

Cette exposition servira de support à la manifestation de la sortie de la plaquette du pré-inventaire fixée :

VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

En raison de la publication de la monographie de Pollionnay, l'assemblée générale est reportée au **dimanche 10 décembre 2000**. Celle-ci se tiendra à la maison de la Rencontre, place du vieux Mûrier à 10 h 30.

Jusqu'à cette date, l'équipe actuelle assurera les dimanches café (1^{er} et 3^e dimanches du mois).

Nous vous attendons nombreux à l'assemblée générale pour décider du "devenir" de la maison de la Rencontre.

Pour le bureau, Andrée Roux

SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'ouverture de la chasse a eu lieu le 10 septembre dernier pour le grand gibier et le 24 septembre pour le petit gibier. C'est pour nos 64 adhérents un moment important.

L'ouverture c'est d'abord le fruit du travail d'une année avec la surveillance contre le braconnage, la divagation des chiens, la limitation des prédateurs, la préparation des cultures à gibier, les bonnes relations avec agriculteurs et propriétaires.

En ce qui concerne le grand gibier dont le tir à balle est obligatoire suivant arrêté ministériel du 7 mai 1981, le plan de chasse - cette année, 12 animaux à prélever, est réalisé au moyen de battues organisées principalement dans les bois les jours suivants :

- le 2 octobre à 13 h, les samedis 7, 14, 21 et 28 octobre à 7 h 30 puis chaque samedi à partir du 4 novembre 2000 dès 13 h.

Le sanglier est chassable les jeudi et dimanche à partir du 8 octobre 2000.

Lors des battues, au titre de la sécurité et de l'information pour les promeneurs, nous installons des panneaux.

Si vous avez à déplorer un comportement contraire à l'éthique de la chasse ou dangereux, n'hésitez pas à nous en informer.

Promeneurs et chasseurs se rencontrent sur les chemins publics. Ils doivent se comprendre et se respecter. La nature leur offre ce que tous deux sont en droit d'attendre d'elle en fonction de leur participation à sa pérennité.

Maurice Bouchard,
Le Bureau de la société de chasse

Dans le cadre champêtre et forestier,
des produits naturels



**Auberge
des Garennes**

Menu Campagnard - Banquets - Repas d'Affaires
Anniversaires - Mariages - Séminaires
Terrasse ombragée - Jeux d'enfants

Col de la Croix du Ban - Soucieux-les-Mines
Tél. 04 74 70 48 47
Route départementale 610, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Palud

ÉCOLE DE MUSIQUE

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

23 élèves répartis en guitare, piano, percussion et solfège ont pu suivre nos cours durant l'année 1999-2000.

Courant mai, nous avons fait l'acquisition d'instruments (8 djembés), mis à disposition des élèves pendant les cours, avec possibilité de location à l'année.

Une chaîne stéréo a été achetée en septembre, suite à la demande des professeurs, afin qu'ils puissent travailler à l'aide de supports sonores.

Le 27 mai, une petite fête a été réalisée, où les élèves se sont produits devant un public enthousiasmé.

Une sortie au Jazz à Vienne, où 9 adultes et 7 enfants ont participé, nous a permis d'avoir un premier échange avec l'école de Sainte Consoce puisqu'ils étaient à l'origine de cette proposition.

NOUVELLE ANNÉE 2000-2001

À l'heure où ce texte a été conçu, peu d'élèves sont encore définitivement inscrits. Nous espérons que le nombre grossira car la longévité de l'association ne dépend pas seulement de ceux qui la dirigent, mais essentiellement de ceux qui la fréquentent. C'est pourquoi, plus les adhérents seront nombreux, plus les administrations nous feront confiance et nous accorderont de subventions, nous permettant ainsi de vous proposer des tarifs intéressants.

Cette année, nous vous proposons des cours de percussion, de guitare, de batterie, de piano, de solfège, un atelier de découverte et création ainsi que des cours de chant et ensemble vocal. Nos cours débuteront la première semaine d'octobre pour se terminer fin mai début juin.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à rendre à la MJC. Nous prenons des inscriptions tout au long de l'année.

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

Comme animation, durant l'année, nous vous proposerons une démonstration de batterie masterclass, réalisés par des professionnels et avec le concours des élèves. Un concert de piano mélangeant des morceaux de classique et de rock. En fin d'année, nous espérons pouvoir reconduire notre petite fête de la musique.

Un projet d'animation se déroulera en cours d'année, en collaboration avec l'école de Sainte Consoce.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont déjà inscrites et invitons les personnes qui seraient incertaines pour leur choix de nous contacter au 04 78 48 14 20 ou à la MJC 04 78 48 10 08, pour de plus amples renseignements.

La musique reste une activité onéreuse, nous en sommes conscients. Un échelonnement des règlements vous est proposé afin d'étaler vos dépenses et pour que ce problème d'argent ne soit pas une cause de renonciation à l'apprentissage d'un instrument.

En espérant vous compter parmi nos spectateurs lors de nos manifestations, nous vous souhaitons à tous une très bonne saison dans votre discipline.

Pour le bureau, Mme A. POCCACHARD

LES CLASSES EN "1"

UN GRAND MERCI

- À tous les habitants qui ont accueilli la brioche des conscrits généreusement,
- À tous ceux qui ont défié le temps du samedi soir pour venir au bal,
- À tous ceux qui ont prêté du matériel,
- À nos chauffeurs,
- À tous les conscrits et leurs conjoints qui ont participé, qui ont permis l'organisation de ce week-end, car à plusieurs, le travail que représente la vogue, se fait sentir plus léger.

DES EXCUSES

À tous les habitants de Pollionnay qui nous ont attendu et nous ont pas vu soit parce que :

- nous sommes passés durant leur absence,
- nous n'avons pas terminé les abords du village à cause du mauvais temps qui nous a surpris en fin de journée du samedi et le dimanche nous n'avons pas eu le temps.

GRÂCE À VOUS TOUS, CE WEEK-END S'EST BIEN PASSÉ. MERCI DE VOTRE PRÉSENCE et peut-être à bientôt.

Irène Bouchard, Les Classes en "1"

LA VIE ASSOCIATIVE

APPEL À CANDIDATURES POUR LE PRIX DU PATRIMOINE

PRIX AUX PARTICULIERS PRIX AUX ASSOCIATIONS PRIX AUX COMMUNES ÉDITION 2000

Attribué chaque année par le Conseil Général du Rhône depuis 1984, ce prix est destiné à encourager et récompenser les initiatives privées ou publiques visant à sauvegarder le patrimoine artistique et historique local du département du Rhône.

- Communes rurales du département (hors Communauté urbaine de Lyon ou comptant moins de 5000 habitants dans la Communauté urbaine de Lyon),
- Particuliers et associations dont le patrimoine restauré est situé sur le territoire de ces communes.

Si vous avez finalisé dans l'année (ou au cours de celle précédant l'édition du prix), la restauration d'un élément de votre patrimoine culturel. Vous pouvez concourir au Prix du Patrimoine 2000 du Conseil général du Rhône.

Pour toutes vos questions sur ce prix, renseignements au :

Service **CULTURE ET TOURISME**
Cellule Patrimoine du Conseil Général du Rhône

Tel : 04 72 61 78 66

**DATE DE CLÔTURE DES DOSSIERS
DE CANDIDATURE : LE 30 OCTOBRE 2000**



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

**OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h**



LES ASSOCIATIONS

■ ANCIENS COMBATTANTS

Président : Roger Deroux, tél. 04.78.48.14.63.

Secrétaire : Étienne Brochet.

■ ARTENSA

Présidente : Cécile Lagarde-Levesque.

Secrétaire : Christophe Levesque, tél. 04.78.48.18.91.

■ ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

Président : Lucien Marignier, tél. 04.78.48.13.30.

Secrétaire : Josette Chavand.

■ ASSOCIATION GENEVIÈVE DUMONT

Présidente : Christianne Gillaubey.

Secrétaire : Jacqueline Pradel, tél. 04.78.03.18.32.

■ ASSOCIATION DES MANDRIÈRES

Présidente : Colette Crozet, tél. 04.78.48.11.73.

Secrétaire : Josy Garcin.

■ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Président : Alain Troïoli, tél. 04.78.44.26.26.

Secrétaire : Michel Lardellier.

■ BOULE DES PINS

Président : Jacques Auby, tél. 04.78.48.14.04.

Secrétaire : Michel Delorme.

■ CERCLE AGRICOLE

Président : René Delorme, tél. 04.78.48.12.85.

Secrétaire : Denis Fougerouse.

■ CLUB DU TILLEUL

Présidente : Renée Pourcenoux, tél. 04.78.36.40.77.

Secrétaire : Marcelle Avon.

■ COMITÉ DE LA FOIRE

Coprésident : Louis Chantre, tél. 04.78.48.14.66.

Coprésident : Jean-Michel Morellon,
tél. 04.78.48.15.02.

Secrétaire : Pierre Grataloup.

■ CLUB DE FOOTBALL

Président : Lucien Marignier, tél. 04.78.48.13.30.

Secrétaire : Francette Beaupellet.

■ CLUB HIPPIQUE "LA RANDONNÉE"

Présidente : Nathalie Goyon, tél. 04.78.48.18.93 (Club).

Trésorière : Anne Terraz.

■ CLUB VTT LOISIR DES MONTS DU LYONNAIS

Président : Jean-Loup Gonnet, tél. 04.78.48.15.45.

■ CLIQUE DES SAPEURS POMPIERS

Responsable : Éric Bouchard, tél. 04.78.48.11.93.

■ ÉCOLE DE MUSIQUE

Présidente : Agnès Poccachard, tél. 04.78.48.14.20.

■ MAISON DES JEUNES

Président : Christian Rageade, tél. 04.78.48.16.09.

■ MAISON DE LA RENCONTRE

Président : Jean-Paul Marignier, tél. 04.78.48.13.75.

Secrétaire : Andrée Roux.

■ SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président : Maurice Bouchard, tél. 04.78.48.13.50.

Secrétaire : Marc Chanoz.

■ SOU DES ÉCOLES

Présidente : Laurence Jasserand, tél. 04.78.48.14.40.

Secrétaire : Marie-Ange Marchand.

INTERCOMMUNALITÉ



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 SEPTEMBRE 2000

Le Conseil de la Communauté de communes s'est réuni en séance plénière le 22 septembre 2000 à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, retenons-les suivants :

PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DES LATS À MESSIMY

Le conseil approuve le marché "signalétique" à passer avec l'entreprise Techni-plastik pour un montant de 255 900 F HT.

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA)

L'élaboration de la DTA est conduite par l'État en association avec les collectivités territoriales comprises dans l'aire métropolitaine lyonnaise : Lyon / Saint-Étienne / Isle d'Abeau / Nord Isère.

La DTA définit les stratégies de l'État sur les enjeux suivants : positionnement international de la métropole, conditions d'un développement urbain durable, accessibilité de la métropole et écoulement du trafic de transit.

Le Conseil de communauté décidé d'être associé à l'élaboration de la DTA et désigne M. Fraïoli comme délégué titulaire M. Jullien et M. Marignier comme délégués suppléants.

RÉVISION DU POS DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

La commune de Grézieu-la-Varenne a décidé en 1997 de réviser son Plan d'Occupation des Sols. Elle a maintenant élaboré son projet de révision. Les communes limitrophes, la CCVL et les autres syndicats intercommunaux ont été consultés : le conseil de communauté émet un avis favorable sur ce projet de révision de POS.

TAXE DE SÉJOUR

Afin de faire bénéficier la CCVL de revenus supplémentaires destinés au développement touristique, le Conseil décide d'instaurer la taxe de séjour. Cette taxe, payée par les personnes hébergées dans les établissements commerciaux, se calcule en fonction du nombre de nuitées et du nombre de personnes réellement hébergées. Les sommes perçues doivent être affectées à des opérations de développement touristique (signalétique, rénovation, études,...). Des tarifs par catégorie d'hébergement ont été choisis en fonction d'un barème fixé par décret en Conseil d'État. Des exonérations et réductions obligatoires et facultatives sont prévues. L'application de la taxe aura lieu à partir du 1^{er} janvier 2001. Un courrier sera envoyé à chaque hébergeur afin de préciser les modalités de mise en place de cette taxe.

SOUTIEN AU PROJET DE MAISON DE CONVALESCENCE YZERON / SAINT-MARTIN-EN-HAUT

La fusion des maisons de repos Charles Chapelet à Yzeron et les Sœurs du monde rural à Saint Martin-en-Haut, était prévue en un seul établissement à Yzeron. Le projet a ensuite été orienté sur Saint-Maurice-sur-Dargoire. Le Conseil propose d'apporter son soutien à la commune d'Yzeron pour permettre le retour du projet sur son territoire. Celui-ci permettrait de maintenir sur la commune le développement de la vie économique et sociale.

INSTAURATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)

Dans le cadre de la TPU, la taxe professionnelle est acquittée directement par les entreprises à la CCVL qui en contrepartie, reverse aux communes une attribution de compensation.

La TPU permet d'assurer sur le territoire de la CCVL, un taux unique de taxe professionnelle quelle que soit la commune d'implantation d'une entreprise. De plus, l'instauration de la TPU et l'exercice d'un certain nombre de compétences nouvelles obligatoires permettraient à la CCVL d'être éligible à une bonification de sa Dotation Globale de Fonctionnement, DGF (subvention d'État). Enfin, l'instauration de la TPU cumulée avec l'élargissement des compétences, permettrait à la CCVL de sécuriser son périmètre par rapport à la Communauté urbaine de Lyon.

INTERCOMMUNALITÉ

Compte tenu des écarts de taux constatés entre les différentes communes de la CCVL, une période d'intégration progressive est prévue pour atteindre le taux unique de taxe professionnelle qui s'appliquera à terme à l'ensemble des entreprises installées sur les neuf communes de la CCVL. Le Conseil décide d'instaurer la Taxe Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2001 et fixe la période d'intégration progressive des taux à 6 ans (2001-2006).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVL

Le Conseil décide de doter la communauté de nouvelles compétences. Ces compétences sont alors exercées par la CCVL à la place des communes. Les statuts ont donc été modifiés par une nouvelle formulation des articles n°12 à n°26 concernant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CCVL :

Schéma directeur et schéma de secteur / Aménagement rural / Création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage / Actions de développement économique / Observation et promotion de l'activité économique existant sur le territoire communautaire / Sauvegarde, protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles identifiés sur le territoire communautaire / Entretien des voiries / Entretien et fonctionnement du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire / Création, aménagement, exploitation, gestion et entretien des équipements d'intérêt communautaire destinés à l'enfance ou à la jeunesse.

En outre, le Conseil a défini pour un grand nombre de compétences, les critères de reconnaissance de l'intérêt communautaire, c'est-à-dire la "ligne de partage" entre les projets ou services qui restent communaux et ceux qui deviennent communautaires.

Les modifications de statuts et les critères de reconnaissance d'intérêt communautaire devront être approuvés par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres pour devenir effectifs.

RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT COMMUN DE DEUX PROJETS D'ÉQUIPEMENTS À MESSIMY

Le Conseil reconnaît l'intérêt commun à la CCVL et à la commune de Messimy de deux projets situés sur la commune de Messimy : un plateau sportif multi activités et un ensemble de loisirs et d'animation composés d'une salle d'animation rurale et d'une salle de spectacle. Cette reconnaissance permettra à terme le versement par la CCVL d'un fonds de concours à la commune de Messimy pour la réalisation de ces projets.



S.A.R.L. BEAUPELLET



ARTISAN
DIPLOMÉ

CHAUFFAGE FUEL ET GAZ

SANITAIRE

ZINGUERIE

DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN . PGP . QUALIBAT

☎ 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018

Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

INTERCOMMUNALITÉ



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES COTEAUX DU LYONNAIS

- Vous habitez POLLIONNAY ou l'une des Communes de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais,
 - Vous êtes Propriétaires, occupant ou bailleur, Locataires, Retraités,
 - Vous avez un projet immobilier ou vous souhaitez réaliser des travaux et améliorer votre logement,
- DES AIDES PEUVENT VOUS ÊTRE ACCORDÉES.

(Subventions de l'ANAH, DDE,
Région Rhône Alpes, Caisses de Retraite)

L'ARIM DU RHÔNE est à votre disposition
GRATUITEMENT pour :

- Vous informer sur l'OPAH,
- Visiter votre logement et vous apporter un conseil technique,
- Rechercher des aides financières et constituer les dossiers administratifs,
- Établir les demandes de subventions et effectuer les demandes de paiement auprès des organismes financeurs.

Venez vous renseigner auprès de notre conseiller François Hamel lors des permanences hebdomadaires :

- en Mairie de Vaugneray chaque mercredi de 9 h à 12 h, au 04 78 45 80 48 (Mairie)
- en Mairie de Mornant chaque vendredi de 9 h à 12 h, au 04 78 44 97 84 (ligne directe)
- sur Rendez-vous à l'ARIM du Rhône - 51, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon au 04 37 28 70 55

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX
AVANT L'ACCORD DE L'ORGANISME FINANCEUR



L'ARAIRE

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

L'ARAIRE a mis en place une animation pédagogique autour de l'exposition sur Les aqueducs romains de Lyon. Cette exposition est présentée à la Maison de L'ARAIRE à Yzeron (69510).

L'animation est plus particulièrement destinée aux classes de cycle 3 (CM1 et CM2) et aux classes de 6^e. Elle a été conçue avec des supports didactiques (maquettes, matériels archéologiques, montage de diapositives commenté par l'intervenant, questionnaire) qui complètent bien l'exposition. Nous encourageons les enseignants à venir avec leurs élèves découvrir les aqueducs, patrimoine phare du Pays Lyonnais. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06 60 83 70 83.

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR LE PAYS LYONNAIS

Le mardi 7 novembre 2000, L'ARAIRE ouvrira au public son Centre de documentation sur Le Pays Lyonnais. Ainsi, le grand public, les chercheurs et les étudiants pourront consulter des ouvrages et des documents concernant le Pays Lyonnais. Ce fonds associatif local est enrichi régulièrement. Aussi, si certaines personnes souhaitent se défaire de livres traitant du Pays Lyonnais (quel que soit le thème), l'association est preneuse, soit gratuitement soit avec participation financière.

Ce Centre de documentation, situé au 1 passage de L'Araire à Messimy (69510), est ouvert au public tous les mardis de 14 h à 18 h (téléphoner avant au 06 60 83 70 83) et sur rendez-vous.

Pour plus d'informations téléphonez
au 06 60 83 70 83 ou écrivez
à L'ARAIRE, 1 passage de L'Araire 69510 MESSIMY.

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

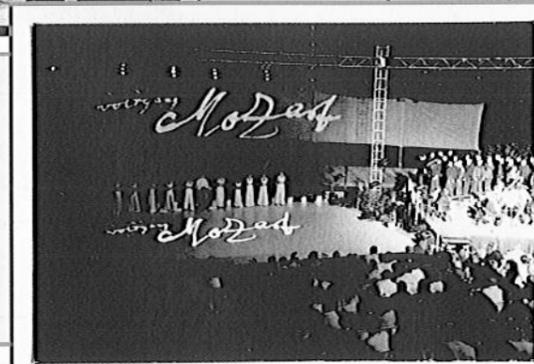
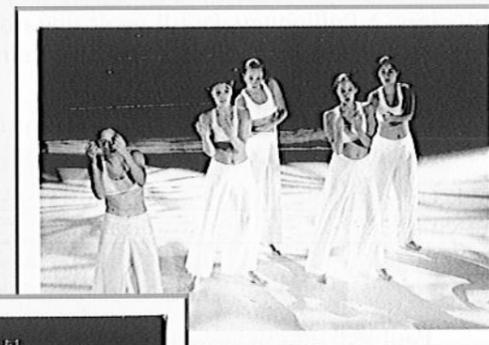
83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

INTERCOMMUNALITÉ



MOZART DANSE AVEC LES LOUPS, LA MAGIE ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS LES 8 ET 9 SEPTEMBRE DERNIER AU PARC DE COURZIEU



Photos : EVVL

LA TRIBUNE DU CITOYEN

LA DÉMOCRATIE, UNE ÉVOLUTION MODERNE

Jusqu'en septembre 97, le bulletin réservait une place à la **libre expression**.

À partir de cette date, le titre a été soudainement transformé en tribune du Citoyen.

Pourquoi ce recul et pourquoi la suppression de ce mot magique "LIBRE" que tous les pays en évolution, aspirent à inscrire dans leur constitution ?

Pour protéger quoi ?

A-t-on voulu dresser des obstacles à la critique, ou bien dissuader ceux qui ont l'envie et le courage de s'exprimer selon leur désir.

La critique est libre en France, avec une déontologie bien établie qui exclut toute dérives (voir bulletin de juillet 98, n°62) ?

Pourquoi, alors, à Pollionnay, faut-il avoir une obstination sans faille soit pour critiquer, soit pour faire des éloges ?

C'est également difficile de tomber "pile" pour qu'un texte ne dépasse pas, une fois saisi, une colonne.

Peut-être les responsables du journal pourraient-ils aider à cet ajustement, ce qui serait plus amical qu'un avertissement solennel.

Paul Vial, Pollionnay, le 11 septembre 2000



Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

La banque de votre
quotidien, nous

l'imaginons tous les jours.

Venez rencontrez nos Conseillers.

3, place de la Mairie
69670 VAUGNERAY

© 04 78 45 78 78

Télécopie 04 78 45 83 26



LM MACONNERIE

Lucien Marignier

Le Labbé - 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 13 30 - Fax 04 78 48 16 35

Merci

de faire confiance
aux annonceurs

qui aident à la parution
du bulletin municipal.

HAUTE COIFFURE RENATO



Renato

STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

Les Aurélias

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96